



LE CHAT ET LA VIE

Association selon la loi 1901

11 Chemin des Carreaux, 14111 Louvigny

<http://lechatetlavie.fr>

spalechatlavie@gmail.com



Certificat d'engagement et de connaissance – Chat

La loi du 30 novembre 2021, visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes, met en place un certificat d'engagement et de connaissance obligatoire pour tout nouvel acquéreur d'animal de compagnie. Ce certificat permet aux adoptants de prendre connaissance des besoins essentiels de l'animal et des implications d'une telle adoption.

Nom : Prénom :

À ce titre, nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes :

1. Les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux du chat

Pour respecter les besoins physiologiques du chat, vous devez veiller à ce que :

- ☐ Le chat soit nourri et abreuvé à sa faim et qu'il ne souffre pas de malnutrition, le chat doit avoir en permanence accès à l'eau et à une nourriture en quantité appropriée correspondant à ses besoins en fonction de son âge.
- ☐ Le chat soit exempt de douleur, de lésion et de maladie : le chat ne doit pas subir de mauvais traitements (il est interdit d'exercer des violences volontaires sur l'animal mais également de lui imposer des attaches qui sont susceptibles de le blesser) et ne doit pas être laissé sans soin en cas de blessure ou de suspicion de maladie.
- ☐ Le chat ne ressente ni peur ni détresse : ses conditions de vie ne doivent pas induire chez lui des souffrances psychiques (vous ne devez pas inspirer la peur ou être source de détresse ; si le chat est exposé à une source de stress, il doit pouvoir se réfugier dans un endroit où il se sent en sécurité).

Pour respecter les besoins comportementaux du chat, vous devez veiller à ce que :

- ☐ Le chat bénéficie d'un certain confort physique : il doit être à l'abri des intempéries et des températures trop froides ou trop chaudes ; il doit disposer d'une litière nettoyée régulièrement ; il doit être maintenu dans un bon état d'hygiène corporel ; si le chat a accès à un balcon, celui-ci doit être sécurisé et s'il a accès à un jardin, celui-ci doit être clôturé.
- ☐ Le chat puisse exprimer un comportement naturel à son espèce : il doit bénéficier, au cours de la journée, de longues périodes de repos, de périodes de jeu ainsi que de périodes de caresses et d'attention ; il doit avoir la possibilité de faire ses griffes (sur un griffoir ou sur un arbre à chat par exemple).

Pour satisfaire les besoins médicaux du chat, vous devez veiller à ce que :

- ☐ Un rappel de vaccin soit administré chaque année à votre chat. Les vaccinations recommandées sont les suivantes : typhus, coryza, chlamydie, leucose féline (FeLV), rage.
- ☐ Le chat bénéficie d'un déparasitage interne (vermifuge) 4 fois/an et d'un déparasitage externe (antipuces et anti-tiques) au minimum 2 fois/an (à la fin de l'été et au début du printemps).

2. Les obligations relatives à l'identification du chat

Votre chat a fait l'objet d'une identification au Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France. Cette identification est obligatoire préalablement à toute cession de chat (article L. 212-10 Code rural et de la pêche maritime). Après obtention du certificat de cession de l'animal, vous obtiendrez de la part des services I-CAD le document d'identification de l'animal. Vous devez le conserver précieusement. Cette identification est très importante car elle permet de créer un lien officiel entre votre chat et vous.

3. Les implications financières et logistiques liées à la satisfaction des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux du chat tout au long de sa vie

Adopter un chat engendre les implications logistiques suivantes :

- ☐ Avoir de la disponibilité pour l'accueil du chat dans votre foyer.
- ☐ Faire garder votre chat en cas d'absence.

Adopter un chat engendre les implications financières suivantes :

- ☐ Achats lors de l'arrivée du chat : bac à litière, griffoir ou arbre à chat, cage de transport, litière, pour un budget minimum de 100€.
- ☐ Budget « croquettes et litière » : en moyenne, à partir de 400€/an.
- ☐ Rappel de vaccin : en moyenne, 80€/an.
- ☐ Déparasitage interne et externe : en moyenne, 100€/an.
- ☐ Budget « toiletteur » (si besoin) : en moyenne, à partir de 30€/séance.

Date, lieu et signature de l'acquéreur du chat :

Signature de la personne qui délivre le certificat :